

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 85 (1997)

Heft: 1412

Artikel: A lire

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281355>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉVALUER LES EFFETS

Dans le but de contrôler la dissémination d'OGM dans le milieu vital (chaîne alimentaire), Rainer Schweizer suggère, par analogie à ce qui se pratique dans le domaine de la construction, de mettre à l'enquête publique toute libération d'OGM dans l'environnement.

Il préconise également la mise en place d'un système d'évaluation des effets à long terme de la production ou de l'importation d'OGM. Tout en étant parfaitement conscient du coût et du poids de cette procédure pour les entreprises, notamment en matière de responsabilité civile.

Rainer Schweizer estime enfin judicieux d'inviter des écologistes et des représentants de la protection des consommateurs à siéger aux côtés des scientifiques, des juristes et des spécialistes de l'éthique dans une commission d'éthique appelée à statuer dans le domaine dit «non humain», parallèlement à celle qui se constituera pour traiter du domaine «humain» relevant de la procréation assistée.

VASTE CHANTIER LÉGISLATIF

En réalité, ce vaste chantier législatif s'est déjà ouvert au lendemain de l'adoption, en votation populaire le 17 mai 1992, de l'article constitutionnel sur la procréation assistée et le génie génétique. Pas moins de trois départements fédéraux sont concernés par cet article 24 novies: celui de Justice et Police pour la procréation assistée, ceux de l'Intérieur et de l'Economie publique pour le génie génétique. Ils coordonnent leurs travaux au sein de l'IDAGEN (Groupe de travail interdépartemental sur le génie génétique).

Placée sous la houlette du Département de justice et police, la loi sur la procréation médicalement assistée a été approuvée par le Conseil des Etats en juin dernier. Tout ce qui a trait au génie génétique «non humain» relève des deux autres départements et devrait faire l'objet de révisions législatives – protection des animaux et de l'environnement – ou a déjà été réglé par voie d'ordonnance. L'exemple le plus frappant, puisqu'il concerne les OGM, est fourni par l'Office fédéral de la santé publique, qui est à l'origine de deux ordonnances

découlant de la loi sur les denrées alimentaires. La première règle la procédure d'autorisation à l'importation et à la production de produits modifiés par génie génétique. La seconde, qui vise à permettre aux consommateurs de décider en connaissance de cause, prévoit l'étiquetage obligatoire des produits génétiquement modifiés. Enfin, le Conseil fédéral a institué au début de l'année une commission d'experts pour la sécurité biologique, où siègent également une représentante des consommatrices et plusieurs spécialistes de l'écologie, et qui devrait travailler en étroite collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage.

Anne-Marie Ley

GÉNIE GÉNÉTIQUE: UNE BONNE INFORMATION EST INDISPENSABLE AVANT DE PRENDRE POSITION.

L'enjeu des futures votations au sujet du génie génétique est de taille, et différentes associations féminines romandes* ont décidé d'offrir une information décentralisée avant ces votations.

DATES ET ADRESSES DES SÉANCES PUBLIQUES D'INFORMATION:

10 novembre 1997

14h00 La Tour-de-Peilz Centre de Vassin

Dr Pascal Meylan

médecin à l'Institut de Microbiologie (IMB) de Lausanne

20h00 Grône Ancienne salle de gym.

Chantal Balet secr. romande de la Société pour le développement de l'économie suisse (SDS)

Roland Dousse ing. dipl. EPFZ en techn. alimentaire

Dr Sergio Schmidt Dr en biologie, chargé de cours à l'école d'ing. du Valais

M. Thétaz adjoint au Chimiste cantonal

11 novembre 1997

20h00 Gland Salle des expositions Centre des Grands-Champs

Dr Katia Jaton biologiste à l'IMB-Lausanne

20h00 Olon Salle du Conseil, Hôtel de Ville

Chantal Balet

Dr Mireille Jemelin biochimiste, membre de diff. commissions de bio éthique

Antoine Reist ingénieur agronome, station féd. RAC des Fougères

Un délégué du Labo cantonal

12 novembre 1997

20h00 Le Sentier Hôtel de Ville

Dr Roland Sahli biologiste à l'IMB-Lausanne

A LIRE

QUESTIONS FAMILIALES

Bulletin d'information de la Centrale pour les questions familiales à l'Office fédéral des assurances sociales.

Dossier thématique intitulé:

Génie génétique:

Familles à la carte?

LES CAHIERS PROTESTANTS

publication d'Évangile et Culture ont consacré un numéro à la Bioéthique, avril 1997, N°2.

Pour le commander, s'adresser au 022/ 930 01 55

13 novembre 1997

20h00 Lausanne Maison de la Femme, Eglantine 6

André Stäubli entomologiste, Station fédérale de recherches en agronomie de Changins

17 novembre 1997

14h00 Yverdon-les-Bains Buffet de la gare

Dr Denise Nardelli biologiste à l'IMB-Lausanne

20h00 Savièse St-Germain,

Auditoire de Moréchon

Chantal Balet

Dr Laurent Roux privatdocent,

Uni de Genève,

Génétique et microbiologie

Roland Dousse, M. Thétaz

18 novembre 1997

20h00 Granges-Marnand Salle du Conseil communal, Sous-Bosset

André Stäubli

19 novembre 1997

20h00 Echallens Salle Turier, Hôtel de Ville

Gérard Collet Station fédérale de recherches en agronomie de Changins

20 novembre 1997

14h00 Fully Salle de la Grande Garde

Chantal Balet

Dr Laurent Roux

Antoine Reist

Un délégué du Labo cantonal

20h00 Morges Centre culturel,

Place du Casino 1

Gérard Collet

Informations: contacter Martine Gagnebin du CLAF-VD, Eglantine 6, 1006 Lausanne. Tél 021/320 04 04 lu-ma-je de 14h à 17h.

*Il s'agit de:

- L'Association des paysannes Vaudet Vaud et Valais (Valais: Noëlle Pilet, tél/fax 027/ 346 34 05)
- Les Centres de liaison des Ass. féminines Vaud et Valais (Valais: Christine Renggli, tél 027/ 306 34 00)
- La Fédération romande des Consommateurs Vaud+Valais (Valais: Françoise Crettenand, tél 027/455 94 72, fax 306 34 11) (nmk)